

ANNEXES

2.4 Le plan d'aménagement définitif

Plan à court terme dans le cadre du contrat de gare

Les intentions générales

Cet aménagement à court terme doit faciliter et mettre en valeur les accès pédestres et automobiles à la gare. Cette organisation de flux doit tenir compte, à court terme, de l'implantation du site de gare (a).

Ce projet d'aménagement de la gare est une anticipation de "l'extension et la mise à jour" du plan à long terme de la gare, à plus grande échelle.

Les éléments de l'aménagement

Les accès des véhicules

Afin de minimiser les conflits et passages entre le site calotaire et les accès véhicules à la gare, les emplacements de circulation doivent être implantés sur le quartier des Razes. Le rue des Razes et la rue Hector Barlow seront à double sens et faciliteront l'accessibilité et la fluidité du parking (c).

Une poche de stationnement sera créée et, surtout, une dépose-charge sera mise en place à l'est des voies ferrées sur la réserve foncière au Sud de la gare actuelle.

Une poche supplémentaire est à prévoir également au Sud de la gare actuelle (d).

Toujours à l'est, une zone d'arrêt au Sud de la gare peut être envisagée pour s'insérer dans l'axe de la rue Hector Barlow. L'implantation des véhicules de la gare doit être envisagée dans la zone de la rue Hector Barlow. L'implantation des véhicules de la gare doit être envisagée dans la zone de la rue Hector Barlow.

Les manœuvres des véhicules seront facilitées.

Le site calotaire

L'accès au site calotaire s'effectuera depuis la rue Hector Barlow, dans la zone de la rue Hector Barlow.

L'implantation proche du site calotaire est dégagée de tout aménagement : les manœuvres des véhicules seront facilitées.

Les piétons

L'axe des circulations d'arrivées aux gares, soustraites à l'échelle du quartier des Razes et à la rue Hector Barlow, sera partiellement délimité par des espaces aménagés qui se situent proches.

Dans la perspective de la gare, le plan à court terme intègre les présentations.

Les objectifs sont :

- Conserver le passage piéton pour les véhicules dans un stationnement;
- Mais élargir les espaces d'accès au tunnel ;
- la délimitation des zones est configurée de façon définitive, dans la zone de la rue Hector Barlow et pour la partie du cheminement existant;
- le chemin : celui de la rue Hector Barlow;
- la rue Hector Barlow est construite, appuyant la direction de la rue des Razes en tenant au nord l'espace d'accès au tunnel (d);
- Conserver un des accès de bus et d'express un des accès en face de la gare (c);
- Améliorer la voirie, les passages et cheminement piétons entre les accès, la gare et la rue Hector Barlow (c);
- Cependant, la circulation à double sens de la rue de la République, surtout en sa proximité de la gare, ne peut pas le cheminement sécurisé des piétons.

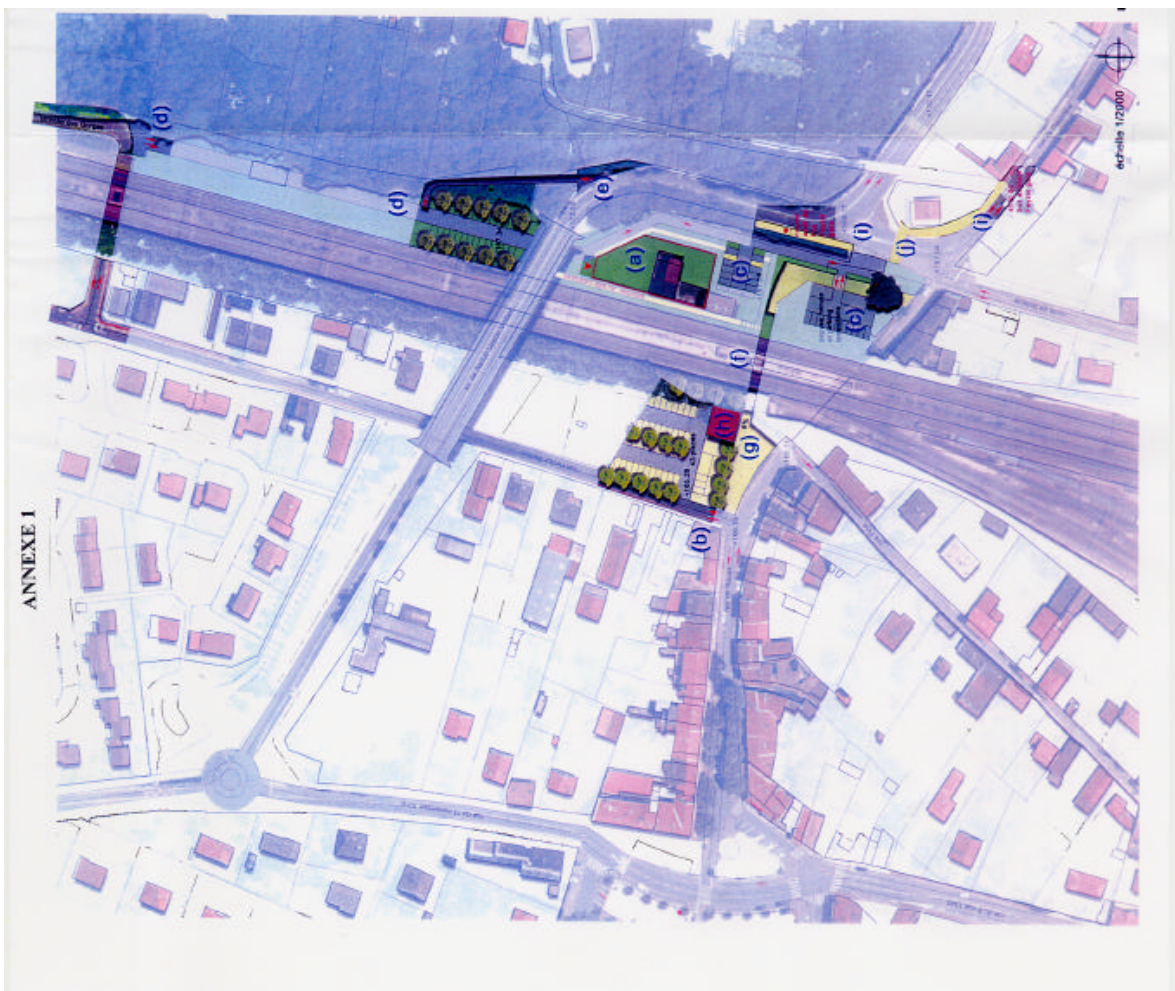


AMENAGEMENT DE LA GARE
ET DU QUARTIER DES RAZES

ETUDE DE L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DES RAZES

REVUE

ANNEXE 1



ANNEXE 2

